

Département Corse du Sud

Commune de Carbini

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DE CARBINI
25 mars 2022

Secrétaire de séance : Patrick Leclair, 1^{er} adjoint

Absents : Sandy Zanotti, André Soler (pouvoirs donnés)

Quorum atteint

La délibération inscrite à l'ordre du jour « Fixation des tarifs de l'eau et de l'assainissement adoptée à la majorité :

Mr BALESJ Jean Marie, Gérant de la Société Muse qui assure la qualité de l'eau sur la commune était présent à cette délibération, pour nous conseiller et nous assister dans le but d'établir une tarification juste, raisonnable mais conforme aux exigences minimales de l'Agence de l'EAU.

En préambule de son intervention Mr BALESJ J.M rappelle :

- Qu'il est indispensable pour une commune de se conformer à la législation applicable pour pouvoir être éligible aux aides de l'Agence de l'Eau et obtenir le financement d'investissements importants à réaliser sur la Commune,

- que Les travaux urgents et nécessaires concernant le réseau d'assainissement rentrent dans ce cadre,

- que toute absence de conformité peut exposer la Commune de Carbini aux verbalisations de la police de l'Eau,

et

- qu'au vu de ces éléments, il devient nécessaire pour la commune de Carbini de mettre en fonction les compteurs d'eau dernièrement installés et de mettre un terme à la facturation au forfait de la consommation de l'eau potable.

Aussi, soucieux de se rapprocher au plus près de la facturation au forfait (272€ en 2021), Mr BALESI J. M nous propose une facturation élaborée sur la base des prix minimums exigés par l'Agence de l'eau. Les simulations relatives au calcul de la facturation de la consommation de l'eau potable sur la commune permettront ainsi de proposer un prix au m3 bien inférieur à la moyenne nationale (3.50€ TTC du m3) et de la moyenne de la Corse du Sud (3.40€ TTC du m3) .

Un relevé de l'index des compteurs d'eau sera effectué en décembre 2022 pour permettre la mise en place de cette facturation semestrielle au **1 janvier 2023**.

Une réunion d'information de la population sera organisée dans le courant de l'été pour détailler les modalités de cette nouvelle facturation.